Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124004-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2025
Date d'affichage : 17 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : BESREST Nicolas représenté par ROUXEL Jérôme ; ETIENNE Brigitte représentée par JACQUELIN Nadine ; MORIN Marie-Noëlle représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; HAMON Sandrine excusée ; OISEL Julien.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-11-24-004 : Programme TIMS – Consortium Adalea-Penthièvre Actions – Expérimentation de cabanes à pouce sur le territoire de Lamballe Terre et Mer

Dans le cadre du programme TIMS, le consortium Adalea-Penthièvre Actions propose d'accompagner à la mise en œuvre d'un service alternatif de covoiturage gratuit, nommé « cabanes à pouce », sur le territoire de Lamballe Terre et Mer.

TIMS – Territoire, Inclusion, Mobilité, Sobriété – est un programme de mobilité durable et inclusive sur l'ensemble du territoire national. Ce programme, vise à lier les enjeux énergétiques et climatiques avec les enjeux sociaux et à généraliser les retombées environnementales et socio-économiques, directes ou indirectes : diminution des impacts des transports sur le climat et la qualité de l'air, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, diminution de la précarité liée à la mobilité, retour à la mobilité pour les personnes en étant éloignées , facilitation du retour à l'emploi, du suivi des parcours de santé et des déplacements en général en proposant des solutions concrètes et sobres en consommation d'énergie et faiblement émettrices de gaz à effet de serre, ciblées sur les publics précaires des zones rurales, urbaines et périurbaines. Le programme TIMS est éligible au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), et doit de fait respecter le cadre et la doctrine définis par le Ministère en charge de l'Energie et du Climat.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124004-DE

Les associations Adalea, 50 rue de la Corderie – 22000 Saint-Brieuc, et Penthièvre Actions, 44 rue de Dinard – 22400 Lamballe, en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du programme TIMS, se sont réunis en consortium, « Le tandem de l'écomobilité », qui a pour objectif de développer une offre de services innovante à l'appui des deux plateformes de mobilité du territoire : Baie Mobil' (SBAA) et Mobil' Actions (LT&M) et de devenir une référence en matière de sensibilisation à la mobilité durable et solidaire sur le Pays de Saint-Brieuc.

– Le consortium propose ainsi cinq actions : renforcer et outiller les accompagnements individualisés des conseillères en mobilité inclusive, développer des ateliers œuvrant à l'acquisition de compétences en mobilité via l'outil de casques à réalité virtuelle MOBIDEEP « Bouge ta ville », adapté au territoire « Pays de Saint-Brieuc », sensibiliser le grand public au changement de comportement de mobilité vers une mobilité durable et inclusive, accompagner au développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, expérimenter une alternative gratuite au covoiturage, les cabanes à pouce, sur le territoire LT&M.

Les « cabanes à pouce » est une initiative qui a été évoquée par le centre social intercommunal de Lamballe Terre et Mer La Boussole et reprise par le consortium « Tandem de l'écomobilité ». Les « cabanes à pouce » sont un système d'autostop organisé, sécurisé, d'entraide entre piétons et conducteurs qui favorise le covoiturage avec une visée de « lien social » (service gratuit), de solution de mobilité pour les premiers et derniers kilomètres, d'alternative à l'auto-solisme (usage individuel de la voiture) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce service vise tout type de public : conducteurs de voiture personnelle, piétons sans solution de mobilité individuelle et/ou collective, propriétaires de voiture désirant réduire l'utilisation de sa voiture, et in fine, tout habitant désireux de partager son trajet quel qu'en soit l'objectif.

La mise en place d'une telle expérimentation permettrait aux communes concernées et à l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer de répondre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en inscrivant la mobilité dans le projet de développement durable du territoire, de répondre à la Loi d'Orientation des Mobilités en améliorant concrètement la mobilité au quotidien des habitants et en permettant l'accès à la mobilité des publics en précarité mobile et sociale, de compléter une offre de mobilité existante et pouvant s'inclure dans le projet de solutions de mobilité de Lamballe Terre et Mer, de répondre aux besoins de la population, de faciliter les trajets ruraux/urbains, inter-ruraux et de sécuriser et légitimer les autostoppeurs et les automobilistes. De plus, la mise en place de ce service et de ces aménagements se révèlent peu coûteux pour les communes et l'Agglomération car il utiliserait ou s'associerait à des infrastructures déjà existantes.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124004-DE

Lors d'une première réunion, qui a eu lieu le 12/06/2025, à Penthièvre Actions, ce projet d'expérimentation a été présentée à plusieurs communes et à l'agglomération en se basant sur l'axe Erquy – Saint-Alban – Lamballe Armor – Quessoy – Moncontour, pour un lancement en mai 2026. Il a été évoqué que cet axe pourrait s'ouvrir à d'autres communes intéressées au moment de la mise en place ou pour observation et en attente de résultats. Cette expérimentation ne peut prendre effet qu'avec la validation des communes concernées. L'équipe TIMS s'engage à coordonner, accompagner et communiquer la mise en œuvre de ce projet au travers de réunions de co-travail avec les communes, l'Agglomération de Lamballe Terre et Mer, les entreprises et structures nécessaires à la bonne mise en œuvre, d'ateliers de sensibilisation à l'autostop et au covoiturage, et en allouant un certain budget de mise en œuvre et de communication. Une prochaine réunion est prévue suite aux accords des communes voulant participer à cette expérimentation, avec l'intention de créer un comité de partenaires qui co-travaillera sur ce projet de « cabanes à pouce ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 4 abstentions (Jean-Luc STRUGAREK – Emmanuel MAGDELAIN – Marie-Noëlle MORIN – Gwénaëlle FROSTIN) :

–considérant l'intérêt de la démarche pour les habitants de la commune
–considérant la liaison entre les problématiques environnementales et sociales

- de donner son accord pour participer à la discussion sur cette expérimentation menée par les associations Adalea et Penthievre Action dans le cadre du projet TIM'S
- de dire que l'évaluation d'étape sera faite après la prochaine réunion prévue à l'automne 2025 avant une décision définitive.
- de désigner Madame BIDAUD Valérie pour suivre le dossier

Il est demandé à Madame BIDAUD de faire remonter les observations de certains conseillers municipaux qui considèrent qu'une participation financière minimale devrait être prévue pour toute personne utilisant le service.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 25 novembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor